

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 janvier 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

AMENDEMENT

N ° AS3913

présenté par

Mme Rousseau, Mme Chatelain, Mme Arrighi, Mme Batho, M. Bayou, Mme Belluco, M. Julien-Laferrière et M. Lucas

ARTICLE 7

Supprimer les alinéas 16 à 27.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a vocation à supprimer le décalage de l'âge d'ouverture des droits qui passe de 57 à 59 ans pour les catégories actives.